CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF D'AVANNE-AVENEY (CDPAA)

Réunion n°2 du 29 septembre 2026

RELEVÉ D'ÉCHANGES

Étaient présent s :

- Membres du Conseil municipal : Mmes Bernabeu Marie Jeanne (Maire), Mmes Drezet Isabelle, Malbranque Laurence et M. Gros Jean Michel (adjoints au Maire), Mme Robert Marie et M. Mougin Ferjeux (conseillers délégués), Guillot Thierry et Laude Antoine (conseillers).

- Membres du CDPAA : Mme Gardin Catherine, Mrs Boireau Pierre, Boudart Jean-Michel, Nauroy Julien et Rehn Vincent.
- Excusé : M. Deloule Bernard

Mme le Maire ouvre la réunion à 18h.

Le compte rendu de la réunion n°1 du juin est validé ainsi que le Règlement Intérieur du CDP qui sera signé par ses membres.

Mme le Maire remercie les membres du CDP du travail préparatoire et des notes produites qui serviront de base aux échanges. Par contre elle souligne que suite aux changements intervenus à GBM et aux transferts de compétences, il y aura certainement des lenteurs dans les réponses apportées sur différents sujets abordés.

1-Alimentation de proximité (cf note)

Après un rappel des éléments de contexte (potentialités d'Avanne-Aveney et attentes des consommateurs en produits de proximité), le débat s'est articulé autour de 2 axes : la mise en place d'une zone de production protégée et le rapprochement avec le centre J Weinman.

Sur le premier point, il est avancé d'agir au niveau du PLUI en projet en proposant la formalisation d'une Zone Agricole Protégée et d'aller plus avant dans les prospections à partir des parcelles communales envisagées et vers le sud-ouest (Goulotte, pépinières…) où il existe un meilleur potentiel y compris en matière de vergers.

S'agissant du rapprochement avec le centre J Weinman, il faudra tenir compte dans la démarche des restructurations en cours en particulier avec d'autres établissements de santé (Bellevaux et Tilleroyes)

Ces cheminements seront longs et délicats mais traduiront une volonté politique de la commune d'avancer dans le PAT de GBM. A suivre…

2- Salle polyvalente (cf note)

Après un rappel du contexte, les questions soulevées par le CDP concernent principalement l'adéquation aux besoins associatifs et scolaires.

JM Gros précise que l'AUDAB a été saisie pour actualiser les études passées et donnera une réponse probablement d'ici la fin de l'année. Alors sera engagée une démarche d'information et de concertation des citoyens comme il a été procédé pour le square des Bigarreaux. Y seront associés le corps enseignant, les associations et le CDP.

La prise en compte des salles existantes ira de pair notamment pour les besoins immédiats en matière d'entretien et de mise aux normes.

3- Communication (cf note)

L'enjeu est d'avoir une réflexion globale et d'améliorer ce domaine où les choses évoluent vite

Laurent Delmotte est en charge du bulletin et Laurence Malbranque de la communication en général.

Le site internet est structuré par un prestataire et souffre de lacunes de mise à jour, de praticité pour certains publics et manque d'ergonomie. Cependant, la commune ne souhaite pas pour l'instant engager de nouveaux frais sur ce site. Pour toute mise à jour, un simple contact par mail à « mairie@avanne-aveney;com » permettra de se coordoner.

S'agissant de l'accès à l'espace partagé du CDP, un contact avec le prestataire est nécessaire pour lever les obstacles ponctuels rencontrés.

Il est rappelé que le CDP disposera d'un onglet dédié sur le site ou figureront les CR des rencontres avec les élus et doit produire une page pour le prochain bulletin municipal (30 octobre)

4-Utilisation de l'eau (cf note)

Cette question sociétale devient d'importance et chacun convient que les citoyens et la commune d'Avanne-Aveney ont leur pierre à apporter à l'édifice.

L'eau potable comme les eaux usées sont de la compétence de GBM et JM Gros est l'interlocuteur comme délégué communautaire.

Utiliser les bassins d'orage communaux comme stockages demandera des adaptations. Favoriser les stockages individuels, entretenir les sources sont des possibilités à envisager. Cette réflexion à conduire au niveau communal ne devra cependant pas aller à contre-courant des prérogatives communautaires et il est suggéré que les conseillers délégués à l'environnement (F Mougin ; A Laude) prennent la main pour l'animer.

5-Mobilités et modes de déplacement (cf note)

Point général sur tous les aspects déjà abordés lors de la précédente mandature

5.1 Circulation automobile :

* Entrée côté Rancenay : la chaussée à voie centrale banalisée est toujours d'actualité mais n'a pas de date de programmation (Département et budget) ; trottoir pour aller « au cirque » à l'horizon 2027 ; feux à déclenchement : GBM n'envisage pas cette option ; reste la possibilité de chicanes.

* Le sens unique Vignier Pérouse Goulotte a été redemandé à GBM.

* Désenclavement d'Aveney : réflexion globale en cours au sein du conseil municipal, en particulier avec la mise en place d'un comptage. Un dossier actualisé sera transmis au nouveau Préfet.

* Contournement des travaux sur RN57 : réflexion en cours.

Sur ces deux points, le CDP souhaite être associé à la réflexion.

5.2 Transports en commun :

Suite au changement de gouvernance à GBM, il n'est pas envisagé pour l'instant de modifier notre desserte globale. Dans le cadre du projet cimetière/salle polyvalente via l'allée du Vallon, il sera remis à GBM un mémoire des attentes locales.

5.3 Mobilités douces

* Trottoir unique rue St Vincent : le département va le prendre en compte

* Aménagements du Pont Bleu pour les cyclistes : il sera étudié en corrélation avec le désenclavement d'Aveney ; la compétence est départementale.

* Piste cyclable Port Douvot Avanne : Le schéma directeur cyclable est remis en cause à GBM par la nouvelle majorité.

Bancs : 2 restent à poser ; pour un problème d'acceptabilité de bancs par les riverains, des « feuilles » assis-debout seront installées.

6-Questions diverses

- nouveau cimetière : 1ère réunion de chantier le 30/09/2026

- Devenir des commerces au centre du village : un projet avorté pour la boulangerie, un projet en cours pour l'ancienne pharmacie ; la pharmacie actuelle propose des livraisons à la demande pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Il serait bon que cette information figure dans le prochain bulletin municipal.

- Bâtiment de l'équarrissage : il appartient à un privé qui espère réobtenir le marché ; sinon des projets sont en cours pour du stockage.

- Rucher associatif : réponse a été faite à l'intéressé qui doit chercher des terrains adaptés puis la commune l'accompagnera.

- Halle couverte Place Champfrêne : une réflexion est en cours mais plutôt sur le terrain de basket.

- Terrain de Bicross : utilisé partiellement ; pourquoi ne pas penser à un « City Stade » et à un « PumpTrack » équipements sécurisés et en vogue auprès des jeunes

-Entretien du village : la convention de cogestion avec GBM (quartier Grands Prés Blotets Chenoz Château d'eau) ne donne pas satisfaction ; elle serait à dénoncer ; il manque actuellement du monde dans l'équipe technique municipale.

-Ramassage des papiers et nettoyage du village : une concertation va être faite par F Mougin avec l'équipe pédagogique pour reconduire cette opération.

La séance est levée à 20h05.